

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE  
PORTANT DESIGNATION DES MEMBRES DU COLLEGE 6 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UCA**

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE, EN SA SEANCE DU 24 AVRIL 2026,**

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°2024-3 du 2 janvier 2024 modifiant le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public expérimental Université Clermont Auvergne (UCA) ;

Vu les statuts de l'UCA ;

Vu le règlement intérieur de l'UCA ;

Vu l'appel à candidatures publié le 5 février 2026 sur le site Internet de l'UCA ;

Considérant les candidatures reçues ;

Le conseil d'administration de l'EPE UCA, en formation comprenant les membres des collèges 1, 2, 3, 4 et 5, s'est réuni le 24 avril 2026, sous la présidence de Monsieur Mathias BERNARD, Administrateur provisoire de l'Université Clermont Auvergne.

Vu le quorum atteint en début de séance ;

Vu la présentation des candidatures reçues faite par Monsieur l'Administrateur provisoire de l'Université Clermont Auvergne ;

Vu le vote effectué dans l'ordre prévu à l'article 23 des statuts de l'UCA ;

Après en avoir délibéré ;

**DECIDE**

De désigner, au titre du collège 6 du conseil d'administration, les six personnalités extérieures suivantes comme membres :

Article 1 : pour siéger, en tant que titulaire, en qualité de dirigeant d'une entreprise de plus de 500 salariés : **Lionel DELAIR**.

Membres en exercice : 30

Membres présents : 28

Voix pour Lionel DELAIR : 20

Votes blancs : 8

Article 2 : pour siéger, en qualité de dirigeants d'une PME-TPE :

- En tant que titulaires : Elise DUCLOS-BEAUBOIS et Véronique VIDAL

- En tant que suppléants : Kevin PERONIN-RIQUELME et Françoise CONSTANTY

Membres en exercice : 30

Membres présents : 28

Voix pour Françoise CONSTANTY : 1

Voix pour Kevin PERONIN-RIQUELME : 6

Voix pour Véronique VIDAL : 21

Voix pour Elise DUCLOS-BEAUBOIS : 18

Votes blancs : 10

Article 3 : pour siéger, en tant que titulaire, en qualité de représentante d'une organisation économique ou professionnelle : **Claudine DOZORME**.

Membres en exercice : 30

Membres présents : 28

Voix pour Claudine DOZORME :21

Votes blancs : 7

Article 4 : pour siéger, en qualité de représentante d'une organisation de salariés :

- En tant que titulaire : **Gisèle BAULAND**
- En tant que suppléante : **Alexandra DUSSABY**

Membres en exercice : 30

Membres présents : 28

Voix pour Gisèle BAULAND : 23

Voix pour Alexandra DUSSABY : 23

Votes blancs : 5

Article 5 : pour siéger, en qualité de responsable du monde associatif ou culturel :

- En tant que titulaire : Etienne RUSSIAS
- En tant que suppléante : **Christine BOUILLOC**

Membres en exercice : 30

Membres présents : 28

Voix pour Françoise CONSTANTY : 0

Voix pour Christine BOUILLOC : 4

Voix pour Etienne RUSSIAS : 16

Votes blancs : 8

### L'Administrateur provisoire de l'Université Clermont Auvergne,

L'administrateur provisoire de l'Université Clermont  
Auvergne  
Mathias BERNARD



Le 26 avril 2026

CLASSE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA REFERENCE : DELIB\_CA\_20260424\_01

**Modalités de recours** : En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.